

: une
ontaire »



et fermé depuis
NON

di, un incendie s'est
supermarché Alac,
lie à Cluny. La toiture
né derrière le maga-
e. Une vingtaine de
nés plusieurs heu-
rmé, probablement
s techniciens en in-
ilitaires de la brigade
e de gendarmerie de
oins à deux reprises
ecueillir des indices.
parquet indique dé-
mise à feu volontai-
sieurs individus sont
enquête se poursuit.

miable

en Chalonnais de
six personnes,
nducteur d'un
er accrochage. La
fera délivrer 6
dentifié et
venu jouera
ectionnelle de
e « J'ai essayé de
ne est plus
ui qui m'a frappé.
et trois côtés. Il a
». Maître Lépine
u monde. J'ai
cette procédure.
otos, il y a quatre
s. Mon client est
sige unique
mois ferme à
s.

aux 20 ans
accrédité à Varennes-le-

Le Chalonnais « sans dents » veut obtenir une expertise de la justice

Un premier plaignant chalonnais du collectif dentaire contre la société Dentexia demande à la justice de déclencher une évaluation des dommages.

Christian, un Chalonnais de 44 ans, a engagé une procédure contre l'ancien centre de soins dentaires à bas prix Dentexia dont la justice a prononcé en mars dernier la liquidation en évoquant une organisation avant tout « mercantile ». Ce quadragénaire aux douze dents arrachées, affirme-t-il, veut punir la société qui avait pignon sur rue à Chalon. Une nouvelle étape de son combat passe aujourd'hui par le tribunal de Chalon où sa demande d'expertise qui serait menée par la compagnie d'assurance de Dentexia va être étudiée, ce mardi matin, lors d'une audience.

« C'est une catastrophe »

Celui qui se qualifie « sans dents mais pas sans voix » explique : « Je voulais me tourner vers des soins dentaires moins coûteux donc j'ai franchi la porte de Dentexia à Chalon en septembre 2014. Tout était beau. Après l'arrachage de douze dents, tout s'est compliqué, je n'arrivais plus à obtenir de rendez-vous pour la suite des soins. Les devis ont changé, à la baisse certes mais j'avais avancé de l'argent, car il fallait payer en avance. Au final, je n'ai pas récupéré mon argent, ma mutuelle a refusé de me rembourser ». En juin 2015, le rapport de force avec la société incriminée débute. Cette victime dit avoir dépensé 4 500 € crédits compris. « C'est une catastrophe, pas tant pour l'argent mais parce que je ne suis toujours



Le ministère de la Santé a annoncé avoir saisi l'inspection générale des affaires sociales (Igas). La mission fera un point début juin. Photo illustration Le JSL

13 000

En euros le montant des frais dentaires que le Chalonnais aurait dû dépenser si le centre n'avait pas fermé.

pas soigné, je ne peux même plus rire... ». Christophe a inscrit son nom au sein du collectif national pour obtenir réparation comme les 2 200 en France dont 200 victimes présumées sur Chalon. Il va être soutenu ce mardi matin par d'autres plaignants. Pour recenser le nombre de patients et les accompagner « au mieux », le ministère a ouvert depuis lundi un numéro d'appel non surtaxé.

Emmanuelle Bouland
NUMÉRO 0 800 100 376, du lundi au vendredi et de 9 h à 12 h 30.

REPÈRE

■ **Bilan bucco-dentaire**
Un bilan bucco-dentaire sera pris en charge par la Sécurité sociale, a déclaré le ministère, ce que le porte-parole du collectif dentaire avait récemment qualifié de « mesurette ». Vendredi, après un nouvel échange avec le ministère de la Santé, le collectif a expliqué avoir obtenu une fin de non-recevoir sur leurs deux demandes : le déblocage d'un fonds exceptionnel de secours dans l'attente que les assurances prennent le relais, et la possibilité pour les patients de pouvoir obtenir une expertise légale afin que d'autres praticiens acceptent de finir leurs soins.